

Réunion Mairie de Tournon / CTT du 12 novembre 2008

Etaient présents : M. Gaillard, Adjoint chargé de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable
MM. Dalloz, Kapfer et Sauzet, membres de l'association

Le document de préparation de Circulons à Tain Tournon, transmis à la Mairie, n'est pas parvenu à M. Gaillard. Les points proposés sont donc repris en intégralité dans ce compte rendu, dans les encadrés.

0 - Préambule

Quelles sont les démarches opérées par la Mairie suite à la précédente rencontre de juin 2008 ?

M. Gaillard nous informe que les conséquences des inondations de septembre ont obligé la Mairie à engager un budget important (500 000€ dans un premier temps). La priorité est donc donnée à ce problème.

Avant cela, les Services Techniques avaient dressé une liste de travaux et d'aménagements à effectuer avant fin 2008, travaux laissés en instance pour l'instant.

Cette liste comprenait, entre autres :

- **Plaque d'égouts allée des Dames : travaux effectués.**
- Jonction rue de Chapotte-rue des Cordiers : Aménagement d'une bande cyclable et de la signalisation pour éviter les conflits entre automobiles et cycles.
- Rue Hélène de Tournon : amélioration et rappel de la limitation de vitesse, mise en place régulière de l'affichage lumineux mobile de vitesse.
- Promenade Roche De France : Revoir le système de barrière. Mais les **Services Techniques** n'ont pas de solutions satisfaisantes pour permettre le passage aisé des cyclistes (éventuellement avec remorque) tout en limitant le passage des deux roues motorisés.
CTT > signale l'existence de barrières avec une partie centrale plus haute, interdisant l'accès automobile, mais permettant au cycliste de passer sans descendre du vélo et à une remorque de passer sous la barrière. Concernant les deux roues motorisés, la signalisation d'interdiction étant en place la mairie a un devoir de la faire respecter, par de la répression si nécessaire.
- Feux de signalisation : les services techniques étudient la possibilité de mettre en place d'un "sas vélo" au feu de la rue Thiers pour tourner à gauche sur le quai. Le problème c'est que cela entraîne une modification et un ajout des boucles de contrôle du fonctionnement des feux, donc un investissement "important".
CTT > demande d'étendre la présence de sas à tous les feux, quelle que soit la direction à prendre.
CTT > fait remarquer le fort déséquilibre de fonctionnement des feux entre piétons et automobilistes. L'attente des piétons peut atteindre environ 90s pour un temps de passage de 10s maxi, soit à peine le temps de traverser. Cela pose un réel problème surtout aux heures d'entrée et sortie des écoles. Ce déséquilibre est remarquable au niveau de plusieurs feux notamment devant l'école du quai et au feu de la préfecture.

Dans ce préambule M. GAILLARD aborde également le projet de la déviation sud et doit vérifier si des aménagements cyclables sont prévus comme Circulons à Tain Tournon le souhaiterait. M. Gaillard précise que cette voie sud aurait comme "seule" fonction la déserte de la zone d'activité des Iles Feray depuis le rond pont de Mauve au sud de Tournon en traversant des zones qui resteront inconstructibles du fait que celles-ci sont et demeureront inondables.

1 - Respect des espaces dédiés :

- *Bandes ou pistes cyclables (ex : rue Pasteur, Avenue Foch, Promenade Léon Perrier..)* ;
- *Trottoirs (ex : stationnement intempêtif de deux roues motorisés sur les quais, squat des trottoirs par les automobilistes rue du 8 mai 1945 ou encore rue de Chapotte...)* ;
- *Zones piétonnes : stationnements intempêtifs d'automobiles, circulation dangereuse des cyclistes (vitesse, imprudences) dans la Grande Rue...*

Quelles sont les mesures effectives, ou éventuellement les réflexions, de la municipalité pour assurer le respect de ces espaces et garantir aux piétons, personnes à mobilité réduite et cyclistes sécurité et "confort" de circulation ?

La Mairie n'a apporté qu'une modification sur ce point depuis juin. A l'entrée sud du quai Farconnet le marquage de la piste cyclable a été refait et une zone en "zébras" matérialisée. Cela combiné à la création d'une aire de stationnement réservée aux campings cars a permis de rendre cette piste cyclable de nouveau utilisable.

CTT fait malgré tout remarquer qu'à l'extrême sud du quai des véhicules continus à se garer en empiétant sur la piste cyclable.

La Mairie se penche également sur les questions du trottoir partagé de l'avenue Foch et du double sens cyclable de la rue Pasteur.

Le trottoir partagé de l'Avenue Foch est globalement utilisé comme stationnement, ce qui le rend impraticable aux cyclistes et souvent aux piétons.

La rue Pasteur connaît une affluence très importante aux heures d'entrée et sortie des établissements scolaires. L'incivilité entraîne des comportements qui s'avèrent dangereux pour les piétons et cyclistes (comme de nombreuses voitures garées sur les trottoirs, passages piétons ou pistes cyclables).

L'augmentation de 3 à 5 du nombre de policiers municipaux, et par conséquent de la répression, ne résout pas le problème.

Il faudrait certainement envisager la mise en place de plots ou de barrières pour empêcher le stationnement "sauvage" en rendant physiquement inaccessible aux automobilistes les trottoirs et bandes cyclables.

La mairie travaille actuellement sur un nouvel aménagement de la rue Pasteur et va réfléchir sur la mise en place de plots.

CTT fait remarquer l'existence de tels plots et aménagements de sécurisation sur Tain ou Romans par exemple, cela est donc possible !

Quant à la possibilité d'utiliser la gare routière comme "dépose minute", bien que demandée au Conseil Général de l'Ardèche, la demande a peu de chance d'aboutir.

2 – Cohérence des aménagements existants :

- *accessibilité des trottoirs aux personnes à mobilité réduite (loi accessibilité) ;*
- *présence de mobilier urbain encombrant certains trottoirs ;*
- *qualité du revêtement de certains trottoirs (surtout côté sud) et de nombreux "bords" de routes pouvant être dangereux pour les cyclistes (nids de poules, joints de plaques d'égouts...) ;*
- *signalisation horizontale et/ou verticale absente ou non réglementaire (ex : rue Camille Arnaud, rue de l'Hôpital ou place Saint-Julien...) ;*
- *mobilier urbain en adéquation avec sa destination (ex : barrières promenade Roche de France qui empêche l'accès à la piste cyclable à certaines catégories de cyclistes)*

Y a-t-il un inventaire fait, ou du moins commencé, des incohérences existantes en ce qui concerne les déplacements piétons, incluant les personnes à mobilité réduite, et cyclistes ? Si rien n'est commencé, dans quel délai comptez-vous l'effectuer ?

M. Gaillard reconnaît que de nombreux accès ne sont pas "aux normes" concernant la "Loi handicap et accessibilité" et que dès que cela est possible des travaux seront réalisés.

Concernant le mobilier urbain gênant (sur trottoirs par exemple), son recensement n'est pas une priorité des Services Techniques, mais cet inventaire peut être fait par les élus et les membres de Circulons à Tain Tournon.

Par ailleurs, Monsieur Gaillard nous informe que dans certains cas le mobilier urbain jugé "gênant" est installé là non par choix ou "négligence" mais par contraintes dues aux réseaux par exemple.

3 – Zones résidentielles et pavillonnaires, des infrastructures d'un autre temps.

- Exemple le quartier des Girondys, et plus généralement de la plaine sud de Tournon : quasi absence de trottoirs, voies très larges (parfois 8m juste pour de la circulation résidentielle !!), quasi aucun aménagement pour limiter la vitesse des automobiles.

Quel regard porte l'actuelle municipalité sur cette contradiction entre zone résidentielle et présence "d'autoroutes" les traversant, souvent sans aménagement de confort et de sécurité à destination des piétons et cyclistes ? Quels sont les éventuelles ébauches de projets sur ce sujet ?

Ce point n'a pas été abordé par "manque de temps".

4 – Intégration des principes du "code de la rue"

Introduit dans le Code de la Route par le décret du 30 juillet 2008, il définit notamment les "aires piétonnes", les "zones de rencontre" ainsi que les "zones 30" :

- ex : " zone 30 : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagée de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable."
- A Tournon, plusieurs rues sont concernées par ce décret, notamment la rue des Luettes, la rue du 8 mai 1945, la rue Gabriel Faure, la Rue de l'Hôpital, et plusieurs zones peuvent prétendre à cette définition, à proximité de toutes les écoles ou installations tel le Gymnase Jeannie Longo.
- De même de nombreuses "recommandations" deviennent maintenant des "obligations", comme la réglementation du stationnement à proximité des passages piétons...

Sachant que ce décret doit être appliqué au plus tard le 1er juillet 2010 en ce qui concerne la circulation à double sens des cyclistes sur les chaussées dans les zones 30, quel est l'état d'avancement des travaux sur cette mise en application ?

Pour l'instant la Mairie n'a engagé aucune réflexion ou étude concernant la mise en conformité de son réseau par rapport à ce nouveau décret. De nombreux lieux sont pourtant concernés à Tournon et une réflexion semble indispensable.

Circulons à Tain Tournon prend l'exemple de la rue Davity. Cette rue du centre ville, limitée à 30 km/h, et actuellement en sens unique devra devenir un "double sens cyclable". Plusieurs arguments, autres que le décret du 30 juillet 2008, vont dans ce sens. En effet, cette rue est le seul itinéraire "nord-sud" potentiellement sécurisé et sécurisant pour les cyclistes, c'est pour cela qu'elle est, dans les faits, actuellement parcourue "à contre-sens" par les cyclistes. Mettre en conformité cette rue permettrait une mise en sécurité des cyclistes mais également des piétons et autres usagers "vulnérables".

M. Gaillard reste persuadé de la dangerosité de cette réglementation et ne montre pas de réel "enthousiasme" pour cette mise en conformité.

5 – Projets ou modifications d'aménagements cyclables ou piétons :

- Aménagement du Pont Toursier : quel est le résultat de votre rencontre avec le responsable du service des routes de l'Ardèche en juin 2008 ?
- Quel est l'état des réflexions concernant l'accès à la passerelle Marc Seguin, surtout en venant du nord ?
- Nécessité de revoir l'aménagement du carrefour rue Camille Arnaud / Avenue de Nîmes.
- Avez-vous des projets de réalisation d'aménagement à destination des cyclistes ?
- Avez-vous lancé une réflexion globale sur une desserte cycliste sécurisée continue du nord au sud de Tournon ?

A propos du Pont Toursier, la Mairie a eu un entretien avec M. Boissy et le responsable des ouvrages d'art du CG07. Cette réunion préliminaire n'a pas abordé les questions techniques. Une autre réunion est prévue le 17 novembre avec M. Ceard responsable régional d'Annonay qui prend en charge le dossier " Etude et projet ".

Circulons à Tain Tournon se doit également de contacter cette personne dans un proche délai. L'étude ne doit pas porter uniquement sur la possibilité d'offrir un trottoir à l'usage des cyclistes, mais porter également sur les entrées et sorties de ce pont. Circulons à Tain Tournon aimerait que la Mairie se penche également sur l'aménagement de la rue Marius Bouvier très fréquentée par les collégiens, tant à pied qu'à bicyclette (et ce dans les deux sens).

6 – Implication de la Mairie de Tournon dans la promotion des déplacements piétons, cyclables et des transports en commun.

- Pour la fête du vélo 2009 (début juin 2009), est-ce que la Mairie est prête à s'engager comme organisateur officiel afin de proposer diverses animations aux Tournonnais(es) et Tainois(es), comme des interventions "sécurité routière", tout en associant l'ensemble des associations en lien avec le vélo (clubs sportifs) ?
- Interventions dans les écoles pour encourager le développement de pédibus et/ou des déplacements vélo (installation de stationnement vélo...)
- Où en sont les réflexions de la mairie sur le développement d'un transport en commun "intra-communal" ?

M. Gaillard est favorable à l'implication de la municipalité de Tournon dans l'organisation de la fête du vélo 2009. La participation de la Mairie pourrait être une aide matérielle et logistique. Ayant aussi à organiser la fête des 45 ans du comité de jumelage à la même date, la Mairie ne souhaite pas se charger de la recherche et coordination des activités. Circulons à Tain Tournon doit faire un courrier à la Mairie de Tournon pour évoquer cette volonté d'inscrire la commune de Tournon dans cet événement européen qu'est la fête du vélo 2009.

7- La véloroute " Du Léman à la mer "

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour.

Son tracée est inscrit dans le futur Plan Local d'Urbanisme de Tournon. Le tracé principal emprunte la digue du Rhône pour rejoindre Glun et un tracé secondaire s'écartant du fleuve et rejoignant le centre de Mauves via l'étang des Goules est proposé.